

CHRONOLOGIE

Prémices

ANNÉES 1980

La question de la pollution de l'air à l'ozone troposphérique arrive en France via la problématique des pluies acides.

1

LÉGISLATION SUR L'OZONE EN FRANCE ET DANS LE RHÔNE

2

Conférence de Toronto

1988

Elle aboutit à la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et met en avant la lutte contre l'ozone troposphérique.

Décret n°91-1122

1991

Il institue des seuils limite, et la possibilité d'instaurer des mesures d'alerte et d'information en cas de leur dépassement. Or, le décret ne s'adresse pas directement à l'ozone, mais à certains de ses précurseurs.

3

4

Directive 92/72/CEE

1992

Elle harmonise les procédures de mesure des taux d'ozone troposphérique, de pair avec celles d'information et de mise en garde du public en cas de dépassement des limites.

Mesure de l'ozone

1994

Après avoir informatisé ses stations en 1991, le COPARLY, à la fin de l'année 1994, investi 10 millions de francs pour rénover son réseau de mesure, et y intégrer des capteurs d'ozone (au total, 7 capteurs sont installés).

5

6

L'ozone sur Minitel

1995

A partir de 1995, Lyon se démarque par sa mise en service d'un numéro d'information sur minitel, permettant d'avoir accès quotidiennement aux taux d'ozone mesurés par le COPARLY.

Décret n°96-335

AVRIL 1996

Il transpose dans le droit français la directive 92/72/CEE (il modifie le décret n°74-415, relatif au contrôle des émissions polluantes dans l'atmosphère et à certaines utilisations de l'énergie thermique).

7

8

Mesures d'alertes

12 JUIN 1996

Dans le Rhône, l'ozone est intégré par arrêté préfectoral dans la définition des procédures d'alertes à la pollution (3 niveaux), et ses taux sont communiqués et actualisés plusieurs fois par jour (Minitel et panneaux lumineux).

Loi LAURE

DÉCEMBRE 1996

Promulguée par la ministre Corinne Lepage, la loi du 30 décembre 1996, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, instaure des outils de lutte contre la pollution de l'air, et des mesures d'urgence à prendre en cas de dépassement des seuils.

9

10

Le Rhône et la loi LAURE

1998/2001/2008

Au Grand Lyon, le PDU est approuvé le 14 octobre 1997. Le PRQA, étudié depuis 1997 pour la région AURA, est approuvé par arrêté préfectoral en 2001. Le PPA est instauré par arrêté interpréfectoral en juin 2008.